

Descriptif de module

Domaine : **Economie et Services**
Filière : **Droit économique, à plein temps et à temps partiel**
Orientation : **Droit**

1. Intitulé de module	Option secondaire	2025-2026
Code :	Type de formation : <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres :	
Niveau :	Caractéristique pour filière Economie d'entreprise : <input type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le règlement de filière Bachelor of Science en Economie d'entreprise	
<input type="checkbox"/> Module de base <input type="checkbox"/> Module d'approfondissement <input type="checkbox"/> Module avancé <input checked="" type="checkbox"/> Module spécialisé <input type="checkbox"/> Autres	Caractéristique pour filière Droit économique : <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le règlement de filière Bachelor of Science en Droit économique	
Type : <input checked="" type="checkbox"/> Module principal <input type="checkbox"/> Module lié au module principal <input type="checkbox"/> Module facultatif ou complémentaire <input type="checkbox"/> Autres :	Organisation temporelle : <input checked="" type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Semestre de printemps <input type="checkbox"/> Autres :	

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

Economie d'entreprise :

- PT : avoir validé les modules des semestres 1 et 2 des études à plein temps et avoir suivi les modules des semestres 3 et 4 des études à plein temps
- EE : avoir validé les modules des semestres 1 à 4 des études en emploi et avoir suivi les modules des semestres 5 et 6 des études en emploi

Droit économique :

- PT : avoir validé les modules des semestres 1 et 2 des études à plein temps et avoir suivi les modules des semestres 3 et 4 des études à plein temps
- TPart : avoir validé les modules des semestres 1 à 4 des études à temps partiel et avoir suivi les modules des semestres 5 et 6 des études à temps partiel

- Pas de prérequis
 Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux des unités de cours

Cette option a pour objectif de préparer les économiste-juristes à intégrer l'intelligence artificielle dans leur pratique professionnelle de manière éclairée et responsable. En abordant les transformations engendrées par l'IA, elle vise à développer une compréhension approfondie des enjeux éthiques, juridiques et stratégiques liés à son utilisation. Les participants apprendront à identifier et à maîtriser les impacts de ces technologies sur les processus juridiques et économiques, tout en adoptant une approche critique face aux défis émergents.

Dans un contexte de numérisation croissante des activités économiques et des pratiques juridiques, cette option répond à la nécessité de former des professionnels capables d'interagir avec ces outils tout en respectant les exigences légales. Il vise à fournir des

compétences transversales pour relever les défis complexes de l'IA, contribuant ainsi à renforcer l'adaptabilité, l'innovation et la responsabilité des praticiens dans un environnement en mutation rapide.

Au terme du cours, l'étudiant-e sera en mesure de :

- Évaluer la manière appropriée d'utiliser des outils d'intelligence artificielle (IA), en fonction des besoins spécifiques de chaque situation ;
- Comprendre les forces et les limites des différents outils d'IA et savoir sélectionner de manière pertinente les outils adaptés à chaque tâche ou secteur (essentiellement en droit, mais également en économie et en communication) ;
- Exploiter les outils d'IA pour optimiser la qualité et l'efficacité de son travail, tout en maximisant la valeur ajoutée qu'ils apportent ;
- Reconnaître et adresser les enjeux juridiques et éthiques liés à l'utilisation de l'IA, notamment en matière de confidentialité, de biais et de compliance ;
- Adopter une approche critique face aux outils d'IA, en identifiant les situations où leur utilisation est inadaptée et/ou pourrait engendrer des risques.

5. Contenu et formes des unités de cours

Les thématiques suivantes seront notamment abordées durant cette option :

- Enjeux juridiques, éthiques et déontologiques liés à l'utilisation des outils d'IA (protection des données, de surveillance assistée, compliance, etc.) ;
- Introduction au "*legal prompt engineering*" pour maximiser l'efficacité des outils d'IA dans un contexte juridique ;
- Assistance à la recherche et à la rédaction juridiques grâce aux outils d'IA, avec des exemples pratiques et méthodologiques ;
- Analyse et rédaction contractuelles optimisées par l'IA, incluant des cas pratiques et des comparatifs d'outils ;
- Évaluation et test d'outils d'IA spécifiques à différents domaines juridiques et économiques, avec une approche pratique et critique ;
- Applications concrètes de l'IA dans divers secteurs économiques et son utilisation pour améliorer la communication et la stratégie organisationnelle.

Les cours combineront des notions théoriques et, surtout, des cas pratiques mettant en œuvre l'utilisation de l'IA. Ils incluront des exercices individuels et en groupe visant à explorer et maîtriser les outils présentés pour chaque thématique spécifique.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'OS sera clôturée par un travail semestriel individuel écrit et/ou oral effectué à l'aide des outils d'IA et dont le déroulement sera expliqué dans une directive séparée

Disposition applicable aux travaux collectifs :

Tout comportement avéré prétristant la bonne réussite d'un travail de groupe se verra sanctionné par l'exclusion de l'étudiant-e qui ne s'acquitte pas de ses devoirs envers le groupe. Si le travail de groupe doit être évalué par une note collective, l'étudiant-e exclu-e se verra attribuer la note 1. Aucune disposition particulière n'est prévue pour les membres restants du groupe réduit, ni en termes d'allègement de la charge totale devant être réalisée, ni en termes d'assouplissement du barème.

Règle(s) de validation :

Cf. modalités d'évaluation et de validation, résultat arrondi au 1/10 de point.

Critères de réussite :

N \geq 4.0 :	Module acquis
3.5 \leq N $<$ 4.0 (Fx) :	Remédiation du module
N $<$ 3.5 :	Répétition du module

7. Modalités de remédiation et de répétition

- Remédiation possible pour les examens
- Remédiation possible pour le travail individuel ou de groupe de la manière suivante :
 - les conditions de remédiation sont notifiées par mail au groupe ou à la personne concernée.
- Pas de remédiation pour
 - les travaux de semestre individuels ou de groupe
 - les contrôles continus
- Autre (précisez) : en cas d'examen de remédiation (indépendamment de la session durant laquelle la remédiation a lieu)

- la note de chaque travail de semestre éventuel, individuel ou de groupe, sera reprise
- la note de chaque contrôle continu éventuel sera reprise avec la même pondération pour le nouveau calcul de la note de l'unité de cours remédiée.
- les points de bonus éventuels ne seront pas repris.

8. Remarques

Le suivi de cette option pourrait impliquer un abonnement de quelques mois à un outil d'IA spécifique, de l'ordre d'environ 20.-/mois.

Dans l'éventualité d'une visite d'entreprise ou autre activité extra muros (sous réserve à ce jour), les frais de déplacement sont à la charge des étudiants.

9. Bibliographie

--

10. Enseignants

- Matthieu Perruchoud, Professeur assistant HES
- Intervenant-e-s externe-s
- Intervenant-e-s de la HEG Arc

Nom du responsable de module : Matthieu Perruchoud

Descriptif validé le XX août 2025 par le Conseil de Direction HEG Arc